

COMPTE RENDU DE LA REUNION BUREAU du 10/07/2024

Présents : Mr Leynaud Jean, Mr Mazzini Didier, Mr Arto Jean, Mr Giraud François, Mr Coste Jérôme, Mr Féougier Adrien, Mr Monteux Christophe, Mr Louche Alain, Mr Giraud Francis, Mme Diatta Patricia

Excusés : Mme Cotta Rachel, Mr Fougeirol Julien

Secrétaire de séance : Mr Mazzini Didier

Assistaient également à la réunion :

SYDEO : Messieurs Alligier, Charrier, Blanc, Mesdames Noharet, Exbalin.
Cabinet Naldeo : Robert David, Girard Baptiste, Girard Martin.

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Ordre du Jour

Présentation de l'analyse des offres des marchés :

- de travaux de réhabilitation du captage de Fournier à Meysse
- des tranches 2 et 3 des travaux de sécurisation Payre/Fournier au Pouzin

Présentation des propositions d'attribution par les commissions :

- marché de la phase 3 de renouvellement du réseau à Chomérac
- marché de renouvellement du réseau dans la traversée de Flaviac

Adhésion au FUL

Remises gracieuses

Divers : Présentation télérelève

Le président propose d'ajouter à l'ordre du jour, des informations sur la télérelève et la réflexion tarifaire, ainsi que les délibérations suivantes :

- Convention de groupement de commande entre la commune du Teil et SYDEO pour la maîtrise d'œuvre et les travaux d'assainissement et d'AEP de l'avenue du 8 mai et de l'impasse Chamontin de la commune de le Teil.
- Convention facturation assainissement SYDEO/SAUR/Commune de le Teil.

Le Directeur informe de l'arrivée prochaine de Stéphane Deval, sur le poste de responsable du Pôle Patrimoine. Le Président informe du remplacement de Cyrielle Puigserver pendant son congé de maternité par Lionel Blanc.

Présentation de l'analyse des offres des marchés :

- Travaux de réhabilitation du captage de Fournier à Meysse

Guillaume Alligier rappelle que les équipements de ce captage doivent être entièrement renouvelés et un peu de génie civil repris. Les pompes ont été remplacées l'année dernière dans l'urgence. Le marché présenté vise à réagencer et à remplacer le reste de l'équipement. Pour ce marché, une division en lots plus petit a été testée, dans le but de les rendre accessibles à un plus grand nombre d'entreprises et donc de pouvoir effectuer des comparaisons d'offres. Cela n'a toutefois pas porté ses fruits, avec seulement un à deux candidats par lot ; il faudra donc rechercher la cause de cela.

Le cabinet Naldeo présente les offres reçues pour chaque lot, ainsi que le résultat de la notation, après une phase de négociation sur les prix. Pour le lot 4, il est précisé que la clôture périphérique ayant été réalisée entre-temps, elle viendra en moins-value dans la réalisation. Le groupement Pompages Rhône Alpes / RAMPA TP / MBTP ressort comme étant le mieux-disant pour les lots 1 à 3, et groupement d'entreprises Pompages Rhône Alpes / MBTP pour le lot n°4 de « Génie Civil, Structure, Sécurisation ».

- Tranches 2 et 3 des travaux de sécurisation Payre/Fournier au Pouzin

Cela s'inscrit dans l'objectif de raccordement du sud au nord du territoire (Dorsale rhodanienne), avec la création d'une conduite de transport en 300. Deux tronçons limités ont déjà été réalisés à l'occasion de travaux des gestionnaires de voirie. Le présent marché, à l'initiative du Sydeo cette fois-ci, a plus d'ampleur et regroupe deux tranches fermes ainsi que cinq tranches optionnelles, afin de profiter de prix plus attractifs grâce au volume de commande. La 4^{ème} tranche en est au stade de l'étude. Le cabinet Naldeo présente les offres reçues pour chaque lot, après une phase de négociation sur les prix, ainsi que le résultat de la notation. Le groupement d'entreprises RAMPA TP (mandataire) et la Société de Constructions Routières ressort comme étant le mieux-disant.

Présentation des propositions d'attribution par les commissions d'appel d'offre informelle :

- Marché de la phase 3 de renouvellement du réseau à Chomérac

Sydeo a formé avec la CAPCA et la commune un groupement d'achat. Le cabinet Naldeo présente les offres reçues pour chaque lot, et le résultat de la notation. L'entreprise RAMPA TP est ressortie comme étant la mieux-disante. Une phase de négociation a porté sur les prix ainsi que sur la capacité de faire travailler simultanément deux équipes, sur le centre village et, pour l'eau potable, sur le site d'un lotissement déjà construit. Les prix sont plus bas qu'attendus, sans doute du fait d'une économie sur les tranchées avec le groupement de commande. Les travaux devraient débuter en septembre.

- Marché de renouvellement du réseau dans la traversée de Flaviac

Sydeo a formé un groupement de commandes avec la commune de Flaviac et la CAPCA. La commune s'est adjointe du SDEA pour la maîtrise d'œuvre et d'un assistant à Maîtrise d'ouvrage. Sydeo est concerné par le lot 1, qui comporte notamment le déplacement sous la route de la conduite, ce que la circulation rendra complexe. Les travaux devraient durer de septembre 2024 à juin 2025. Pour ce lot, le groupement d'entreprises RAMPA TP et COLAS France est ressorti comme étant le mieux-disant.

Groupement de commande entre la commune du Teil et SYDEO pour les travaux de l'avenue du 8 mai et de l'impasse Chamontin

Patricia Diatta informe qu'il s'agit pour Le Teil du début de ses travaux de reprise des voiries principales, dans le cadre de son PPI. Félicien Charrier informe le Bureau que ce groupement porte à la fois sur la réalisation des études préalables (sur la maîtrise d'œuvre) et les travaux. Un représentant de Sydeo est désigné en la personne de Didier Mazzini, avec Jean Arto comme suppléant. Le Bureau, à l'unanimité, se déclare favorable à ce groupement.

Convention pour la facturation de l'assainissement avec le Teil.

Le Président rappelle principe d'une facturation unique pour l'eau potable et l'assainissement, avec reversement à la commune de cette seconde partie, qui elle-même reversera une somme à son mandataire.

Lors de l'introduction du même dispositif avec la CAPCA, un délai de reversement supplémentaire avait été généré par la faible trésorerie de Sydeo après la fusion des syndicats. Ce délai n'existera pas dans le cas du Teil, mais il restera nécessairement là aussi un délai de mise en route incompressible. Le Bureau, à l'unanimité, approuve cette convention.

Adhésion au Fond Unique Logement (FUL)

Le Président rappelle que lors de la précédente réunion du Bureau, un agent du Conseil Départemental était venu présenter le dispositif. Le FUL pour mission d'analyser la situation sociale des personnes déclarant ne pas avoir les moyens de payer. Le Sydeo manque de connaissances objectives pour faire ce travail. Un second avantage espéré est de récupérer des recettes sinon irrécouvrables.

Guillaume Alligier et Félicien Charrier informent à cette occasion le Bureau que la réduction des impayés est un enjeu important pour Sydeo du fait de leur volume, tâche à laquelle ils s'emploieront.

Le projet de convention présenté aujourd'hui, porte sur deux années seulement afin de pouvoir en dresser un bilan avant de poursuivre au-delà. L'abandon de créance prévu est à hauteur de 20 % de la part du Syndicat sur ses redevances, et ce dans la limite maximale de 20 000 € par an, qui correspond au crédit ouvert au Budget Primitif 2024. Le Bureau, à l'unanimité, approuve cette convention. Les représentants de Sydeo au Comité Stratégique et Comité FUL sont désignés : Patricia Diatta, Félicien Charrier et Delphine Exbalin.

Remises gracieuses sollicitées :

Abonné 221377 : Vu la demande de remise gracieuse, le Bureau annule la délibération du 15 mai 2024, accepte cette demande avec un montant modifié pour prendre en compte la part de redevances pour la modernisation des réseaux.

Abonné 225381 : Vu la demande de remise gracieuse, le Bureau a refusé cette demande car la surconsommation ne conduit pas à un doublement et qu'il n'y a pas d'éléments d'information permettant de distinguer les volumes afférents à chacun des deux types de fuites relevés.

Abonné 218797 : Vu la demande de remise gracieuse, le Bureau a refusé cette demande en l'absence de motif de nature à fonder une remise.

Abonné 197069 : Vu la demande de remise gracieuse, le Bureau a refusé cette demande en l'absence d'éléments de nature à fonder une remise.

Abonné 200073 : Vu la demande de remise gracieuse, le Bureau a refusé cette demande en l'absence d'éléments de nature à fonder une remise.

Abonné 100425 : Vu la demande de remise gracieuse, le Bureau a refusé cette demande en l'absence d'éléments de nature à fonder une remise.

Abonné 207745 : Vu la demande de remise gracieuse, le Bureau a refusé cette demande, avec une redirection de l'abonné vers le FUL.

Abonné 194560 : Vu la demande de remise gracieuse, le Bureau a refusé cette demande en l'absence d'éléments probants de nature à fonder une remise.

Abonné 206329 : Vu la demande de remise gracieuse, le Bureau a refusé cette demande, cette consommation relevant d'un manque de vigilance ;

Réflexion tarifaire

Jérôme Coste fait part au Bureau des trois interrogations soulevées dans sa commune par le dernier travail du Copil.

- Dans le projet, un prix spécifique est envisagé pour les industriels du fait de leur consommation contrainte. Or cette même contrainte pèse par exemple sur les agriculteurs pour l'abreuvement des animaux ou leur fromagerie.

Guillaume Alligier rappelle tout d'abord le cas particulier d'Alto, qui, si le prix augmente avec l'harmonisation des tarifs, risque de faire son propre forage. Cela aurait pour incidence directement une diminution de notre assiette financière mais également de nous pénaliser sur la mobilisation d'une nouvelle ressource en eau sur L'île CHAMBENIER, donc reportant les coûts fixes sur les autres consommateurs, sans améliorer la disponibilité de la ressource en eau. L'autre point qu'il souligne est que tout tarif plus favorable accordé à une catégorie d'abonné devra être équilibré par des prix plus élevés pour les autres. Envers le problème soulevé pour l'agriculture, une piste pourrait être de distinguer les industries agroalimentaires plutôt que l'industrie au sens restreint du terme. Cette piste de travail sera retransmise au cabinet d'étude. Félicien Charrier indique qu'à ce jour le Sydeo ne sait pas si les branchements des agriculteurs sont à usage professionnel ou privé ou mixte. Une étape transitoire serait donc probablement nécessaire avec la mise en place de comptages distincts, professionnels et privés. Il indique par ailleurs que cela donnera une visibilité nouvelle et que le vote des tarifs étant annuel, il pourrait être réajusté ensuite au vu des relevés.

- Les résidences secondaires, du fait d'une faible consommation annuelle sont peu sensibles aux incitations à la sobriété, or leur consommation se concentre sur la période critique pour la ressource en eau, ce qui devrait être pris en compte.

Guillaume Alligier et Félicien Charrier indiquent tout d'abord que le droit ne permet une distinction entre les natures d'habitat. Ensuite, que multiplier les relèves pour avoir une mesure saisonnière générerait un coût de mise en œuvre plus important que les nouvelles recettes. En l'état actuel de la réflexion, la présence de résidences secondaires est envisagée avec une part fixe plus élevée pour les communes dites « rurales ».

- Il y a une demande de transparence sur les critères qui seront appliqués pour classer les communes entre des tarifs différents.

Il est prévu que les critères et le tableau de classement soient communiqués, ainsi que mis à la disposition du public à terme. Félicien Charrier rappelle les critères envisagés. Adrien Féougier indique qu'il est difficile de réaliser une différenciation juste eu égard à la diversité des situations. Guillaume Alligier rappelle qu'à ce stade le choix entre un prix unique ou des prix différenciés reste ouvert. Mais que cette réflexion avait été ouverte pour tenir compte des investissements passés des communes et prendre en compte les résidences secondaires.

Le Président indique que le Bureau d'Etude va poursuivre son travail et un retour sera fait au Bureau du syndicat, avant présentation au Comité Syndical d'octobre, pour application en 2025.

Présentation de la télérelève

Guillaume Alligier informe le Bureau qu'il y a environ 78 compteurs télérelève « cible 5 » opérationnels à Meysse et que leur déploiement sur cette commune se poursuit normalement. Il montre un exemple des informations sur les

consommations qui seront accessibles en temps réel. Elles serviront dans le futur à la facturation ainsi qu'à activer des alarmes en cas de consommation anormale. Un accès des abonnés à leurs informations sera aussi étudié. Enfin, des fiches techniques sur les émissions radio sont disponibles à la demande.

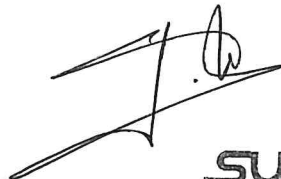
La réunion s'est terminée à 12h15.

Le Secrétaire de séance,



Didier Mazzini

Le Président,



Jean Leynaud

sydeo
SERVICE PUBLIC DE L'EAU
CŒUR D'ARDECHE
2 route du Barrage
07250 LE POUZIN
Tél : 04 75 63 81 29
sydeo.fr